

COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal du 05/12/2020

L'an deux mille vingt, le cinq décembre, à neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Mâron, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Mâron sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 01/12/2020

Nombre de conseillers : en exercice : 15 / présents : 10 / votants : 13

Présents : M. Gilbert BLANC, Mme Carole FRESNEAU, M. Éric FRESNEAU, Mme Corinne BERNARD, Mme Angélique COCLIN, Mme Claire de TARLÉ, M. Aurélien VARVOU, Mme Nathalie CHERPITEL, M. Daniel PILLET, Mme Françoise ANNAVAL.

Excusés : M. Guilhem de TARLÉ (pouvoir à Mme Carole FRESNEAU), M. Jean-Gilles LAFARCINADE (pouvoir à M. Éric FRESNEAU), Mme Odile GUINNEPAIN, Mme Agnès PERROT (pouvoir à M. Gilbert BLANC) et M. Patrick BERNARD.

Secrétaire de séance : Mme Angélique COCLIN.

M. Gilbert BLANC, le Maire, propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Décision modificative n°2 – budget principal

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

1 - Approbation du compte rendu du 10 novembre 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2 – Groupement de commande éclairage public

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité un groupement de commande avec d'autres communes de l'agglomération pour la fourniture de luminaires leds, ainsi que pour les travaux neufs ou de rénovation d'éclairage public et de signalisation lumineuse.

Un état des lieux des luminaires va être réalisé par la commission travaux.

3 – Soirée spectacle 2021

Afin de prévoir une animation dans la commune le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'organiser une soirée spectacle chanson française avec le groupe SWEET LADY, le vendredi 8 octobre 2021. Cette manifestation sera entièrement subventionnée par le dispositif « Musique et Théâtre au Pays » de la Région Centre Val de Loire et le Département de l'Indre.

4 – Convention et règlement intérieur médiathèque

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur de la médiathèque et les conventions passés entre celle-ci avec d'une part l'accueil de loisirs et d'autre part avec Mme PRUNIER, bibliothécaire volontaire.

5 – Décision modificative n°2 – budget principal

Les crédits prévus initialement au chapitre 64 – Charges de personnel ne sont pas suffisants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification du budget principal comme il suit :

Chapitre	Article	Libellé	Budget voté	Réalisé au 24/11	Décision
64		Charges de personnel	230 200,00 €	203 167,39 €	+ 2 000 €
64	6411	Personnel titulaire	149 000,00 €	135 176,56 €	+ 2 000 €
60		Achats et variation de stocks	88 300,00 €	61 650,12 €	- 2 000 €
60	60623	Alimentation	26 000,00 €	14 376,02 €	- 2 000 €

6 – Communication

- Un bilan prévisionnel a été réalisé pour l'exercice 2020 en cours :

	Fonctionnement			Investissement	
	Prévisionnel	Au 24/11	Estimation au 31/12	Prévisionnel	Au 01/12
Dépenses	551 538 €	458 741 €	510 000 €	191 825 €	174 870 €
Recettes	566 420 €	510 650 €	540 000 €	64 652 €	46 239 €
Résultat de l'exercice			30 000 €		- 128 631 €
Excédent 2019			49 271 €		63 019 €
Résultat de clôture			79 000 €		- 65 612 €

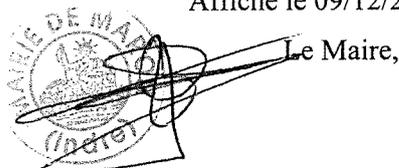
Le bilan est positif sachant que le déficit d'investissement sera couvert par l'excédent de fonctionnement.

- Une réflexion est actuellement en cours pour passer les hameaux de Tilliaire et de Piou en zone agglomération ou en zone 30 km.
- 57 personnes se sont déjà inscrites au dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires », et un premier échange a permis de retrouver un chien qui s'était sauvé.
- Un questionnaire « Une idée pour ma commune » va être distribué aux habitants afin de connaître leurs souhaits en terme d'aménagements et équipements collectifs. Les projets réalisables pourront être inscrits aux prochains budgets municipaux en complément de ceux des élus.
- La commune, en collaboration avec Châteauroux Métropole, propose dans le cadre d'un achat groupé, de faire l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie. Les réservations se font à la mairie, avec dépôt de chèque à l'ordre du trésor public, avant le 10 décembre 2020 (paiement et livraison en mars 2021).
- Le restaurant scolaire va proposer à partir du 10 décembre 2020 et tous les 15 jours dans un premier temps, des menus bios et/ou locaux avec entre autres, l'aide de l'association "Cagette et Fourchette" à Rosnay.
- Châteauroux Métropole souhaiterait que les 15 communes de l'agglomération adhèrent à un futur projet de sécurité urbaine. Une réflexion va être menée pour peut être placer éventuellement une caméra dans l'axe de la mairie, le hangar et l'école.
- Un calendrier 2021 offert par le Maire et les Adjointes va être distribué aux habitants.
- Le Conseil Municipal constate que le Commissaire enquêteur, dûment mandaté par M. le Préfet, a émis un avis défavorable au projet éolien « Le Grand Chemin » de Sassierges Saint-Germain. Une déclaration solennelle approuvant cet avis est lue par M. Gilbert BLANC.

M. Gilbert BLANC, clôture la séance du conseil à 11h30.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le samedi 20 février 2020 à 9h30.

Affiché le 09/12/2020



 Le Maire,